

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2023-1277  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-952  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1277 modifiant le règlement N° 2017-952 concernant les animaux afin de notamment régir la présence des animaux dans les bâtiments municipaux, de préciser les obligations d'un propriétaire quant à la licence de son animal et d'augmenter le montant de certaines amendes.

Le règlement N° 2023-1277 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023  
et publié le 27 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière